

Séance du 7 juillet 2026

Publication sur le site de la ville le :

Conseillers municipaux en exercice : **29**

Le Conseil municipal, convoqué le 30 juin 2026, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville - 25800 Valdahon, sous la présidence de Madame Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h00 et levée à 21h40.

Étaient présents : Mme Sylvie LE HIR, M. Morgan PERRIN, Mme Mélissa GOUTTENOIRE, M. Patrick BORNE, Mme Dominique GUILLEUX, M. Jean REGAZZONI, Mme Claudine PERRIGOT, M. Robert TALLONE, M. Bernard LAPOIRE, M. Jean-Jacques JOBERT, Mme Marie-Sophie IZOPET BEY, Mme Véronique ECHAUBARD FERNIOT, M. Bruno DIRAND, M. Fabrice THUMERELLE, Mme Nathalie DAMPENON, Mme Angélique FERNIOT, M. Sébastien BATISTA, Mme Aline WALGRAEVENS, M. Frantz FRENETTE, Mme Emeline DROGREY, Mme Marlyse CURTY, Mme Charline CLAUDY, M. Pascal GIRARDET, M. Yves GROSJEAN, Mme Patricia LIME VIEILLE, M. Stéphane GERBANT, Mme Aline BULTHÉ.

Étaient absents : M. David PETIT, Mme Amandine ROUSSEL-GALLE.

Secrétaire de séance : M. Bruno DIRAND

Procurations de vote

Mandant/Mandataire : D. PETIT/P.BORNE ; A. ROUSSEL-GALLE/P. LIME VIEILLE.

Actualisation de la longueur de voirie communale

Le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est calculé en fonction de plusieurs critères, dont la longueur de la voirie publique communale.

À la suite des évolutions intervenues sur le territoire communal (intégration de voies dans le domaine public communal, régularisations foncières), il convient de mettre à jour le linéaire de voirie communale déclaré auprès des services de l'État.

Le tableau récapitulatif fait apparaître un total de 58 806 mètres linéaires de voies et chemins appartenant à la commune selon le détail ci-dessous :

- 37 195 mètres de voies communales à caractère de rues et de places
- 3 053 mètres de voies communales à caractère de place et parking
- 2 641 mètres de voies communales à caractère de sentiers
- 3 393 mètres de voies communales à caractère de chemins
- 12 524 mètres de voies communales à caractère de chemins ruraux

Soit au total 58 806 mètres

La commission Voirie Réseaux Divers a émis un avis favorable le 27 mai 2026.

Au vu de ce qui précède et après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- arrête le linéaire de voirie communales à 58 806 mètres,
- approuve l'actualisation du tableau de classement de la voirie communale correspondant,
- autorise Madame le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires et à transmettre cette information aux services de l'Etat pour sa prise en compte dans le calcul de la DGF,
- autorise Madame Le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Sylvie LE HIR

